

Consignes, à l'intention des parents, relatives à la

Coopération entre la garderie de jour et l'école primaire

La coopération entre les parents, les éducateurs des garderies de jour¹ et les enseignants des écoles primaires revêt une importance cruciale pour que réussisse la transition entre la garderie de jour et les écoles maternelles recevant les préscolaires d'une part, et l'école d'autre part.

La coopération repose sur le règlement administratif du Ministère de l'éducation relatif à la coopération entre les structures de garde diurne d'enfants et les écoles primaires, en son libellé applicable au moment concerné.

La participation à cette coopération ainsi que le traitement de données qui l'accompagne présupposent votre consentement.

La collaboration entre la garderie de jour de votre enfant et l'école primaire comprend des offres et activités qui accompagnent l'arrivée des enfants à l'école au cours de leur dernière année de jardin d'enfants. Vous êtes ainsi invités, en tant que parents des futurs écoliers débutants, à une séance d'information. Votre enfant peut participer à des offres du personnel enseignant de l'école primaire dans les locaux de la garderie de jour et faire connaissance avec sa future école dans le cadre de visites.

Vous serez informés à temps des dates correspondantes. La garderie de jour de votre enfant et l'école primaire compétente ont développé ensemble un concept de coopération.

L'école primaire et la garderie de jour coopèrent en toute confiance pour organiser la transition vers l'école d'une façon adaptée à l'enfant. Dans le cadre de la coopération, elles acquièrent des éléments de connaissances aussi bien sur le groupe des futurs jeunes écoliers que sur les différents enfants. Elles en déduisent ensuite des mesures pédagogiques, dans un cas d'espèce par exemple une promotion ou un soutien ciblé(e) dans un domaine d'épanouissement précis, ou la forme que prend la suite de l'accompagnement de votre enfant jusqu'à son entrée à l'école.

Au cours d'un entretien conseil, vous êtes informés des décisions correspondantes et intégrés dedans afin que votre enfant puisse être soutenu aussi bien par la garderie de jour que par vous-même. Votre participation revêt en effet une importance particulière dans le processus éducatif de votre enfant.

La coopération du foyer familial, de la garderie de jour et de l'école primaire peut ainsi contribuer à ce que chaque enfant soit préparé au mieux à ce nouveau chapitre, dans sa vie, que constitue l'école.

¹ Les garderies de jour sont des jardins d'enfants, des structures de garde diurne recevant des groupes de différents âges et des établissements comptant des groupes intégrateurs.

Consentement à participer à la coopération entre la garderie de jour et l'école primaire

Prénom et nom de l'enfant : _____

Garderie de jour : _____

L'école primaire s'occupant de la coopération : _____

L'école primaire d'accueil sera probablement la : _____.

Je consens à ce que

mon enfant participe à la coopération entre la garderie de jour et l'école primaire.

Lieu

Date

Signature des titulaires de l'autorité parentale

Consentement relevant du droit de la protection des données

Dans le cadre du processus de transition par lequel va passer votre enfant, l'enseignant de l'école primaire visite la garderie de jour de votre enfant. Il estime ce faisant le niveau d'épanouissement de votre enfant par rapport aux domaines de développement considérés particulièrement importants pour bien réussir son démarrage scolaire et pour apprendre à l'école. Les différentes données que l'enseignant d'école primaire doit relever découlent du formulaire de réflexion, joint en Annexe, relatif au niveau d'épanouissement de l'enfant.

Je consens à ce que

- les données suivantes soient transmises par la garderie de jour à l'école primaire s'occupant de la coopération : nom, adresse et date de naissance de mon enfant.
- le formulaire de réflexion joint en Annexe et estimant le niveau d'épanouissement de l'enfant soit rempli par l'enseignant.
- l'enseignant permette à l'éducateur d'examiner l'intégralité du formulaire de réflexion rempli servant à estimer le niveau d'épanouissement de l'enfant, et que l'éducateur ainsi que l'enseignant participant à cette coopération puissent échanger leurs vues sur la base du formulaire rempli et de ce qu'a pu observer l'éducateur quant au niveau d'épanouissement et aux progrès dans le développement de l'enfant eu égard à sa maturité pour l'école.
- le formulaire de réflexion rempli servant à estimer le niveau d'épanouissement de l'enfant soit communiqué à l'école d'accueil dans le cadre de son inscription.

Ce consentement peut être révoqué à tout moment vis-à-vis de la garderie de jour et/ou de l'école primaire qui s'occupe de la coopération. Cette révocation n'a toutefois pas pour effet de rendre rétroactivement illicite le traitement de données effectué jusqu'au moment de la révocation. De même, la révocation ne peut porter que sur une partie des consentements déclarés ci-dessus. En cas de révocation, les données correspondantes ne seront plus utilisées aux fins énoncées ci-dessus et elles seront supprimées sans délai. Si le consentement n'est pas révoqué, il vaut jusqu'à la scolarisation de votre enfant et ensuite les données seront supprimées.

La fourniture de ce consentement est facultative. Le formulaire ne doit pas être obligatoirement rendu si vous n'avez pas donné votre consentement.

Si vous le souhaitez, l'occasion vous est offerte de poser des questions sur l'objectif et le contenu de la coopération ainsi que sur la nature et l'ampleur des données à caractère personnel qui vont être traitées.

Les données à caractère personnel sont traitées sur la base de votre consentement.

Responsable du traitement des données

pour la garderie de jour

pour l'école primaire

Délégué à la protection des données

pour la garderie de jour

pour l'école primaire

Le traitement des données a lieu aux fins indiquées.

Vous détenez le droit, vis-à-vis de la garderie de jour et de l'école primaire, d'exiger des renseignements au sujet des données à caractère personnel de votre enfant. Vous détenez un droit de rectification, suppression ou restriction, un droit d'opposition au traitement et un droit à la portabilité des données. Vous détenez par ailleurs le droit de vous plaindre auprès de l'autorité chargée de surveiller la protection des données, le délégué à la protection des données et à la liberté d'information pour le Land du Bade-Wurtemberg.

Lieu

Date

Signature des titulaires de l'autorité parentale